## Loi sur les Indiens

On a déjà fait remarquer qu'il n'y avait pas de solution idéale à cette situation. Il s'agit de décolonisation. Nous ne pouvons pas garder les mains propres. Le ministre et tous ceux qui s'occupent de décolonisation ont les mains sales. Toutefois, j'estime que les motions n° 5A et n° 18A représentent des compromis raisonnables. Nous avons la responsabilité de résoudre cette question. Je pense que le ministre est parvenu à un compromis tout aussi raisonnable que celui qu'aurait pu proposer notre parti ou le parti libéral, c'est pourquoi nous sommes prêts à appuyer les amendements.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, le projet de loi C-31, étudié en comité, redonne à des Indiens qui avaient été émancipés à leur demande, soit pour entrer dans l'armée, soit pour obtenir un emploi, le droit de se faire réinscrire. Il n'en va pas de même pour les autres. J'ai l'impression que les députés ne se rendent pas compte de l'effet que cela aura sur les bandes.

Tel que le projet de loi est rédigé, le ministère devra conserver des listes. Après deux ans, si la bande n'a toujours pas adopté de règles d'appartenance, la liste tenue par le ministère sera automatiquement imposée à la bande. Il y a beaucoup de bandes, dans des endroits isolés, qui ne connaîtront pas parfaitement les amendements présentés par le ministre pendant ces deux ans. C'est donc un point délicat.

Un autre danger, c'est ce que fera la loi dans le pays. J'ai proposé la motion n° 7 qui ne fera pas l'objet d'un vote si la motion n° 5A est adoptée. Pourtant, en présentant la motion n° 7 j'essayais de limiter le genre de personnes susceptibles de se faire inscrire. Un problème pour les Canadiens, particulièrement dans la région que je représente, c'est que les Indiens inscrits ont le droit de pêcher et de chasser hors saison. Les tribunaux sont présentement saisis de contestations parce que des Indiens inscrits qui travaillent pour Syncrude, Suncor et d'autres sociétés pétrolières sur des terres de la Couronne dans le nord de l'Alberta demandent à être exonérés de l'impôt. Cet amendement me paraît avoir beaucoup plus de répercussions que celles dont on a parlé.

Beaucoup de bandes assumeront immédiatement la responsabilité de la liste de leurs membres. Je soutiens cependant que beaucoup d'autres ne le feront pas.

Ces cinq dernières années, en Alberta, j'ai eu connaissance d'un certain nombre d'individus qui ont quitté des bandes riches. Quand ils se sont émancipés volontairement, ils ont emporté beaucoup d'argent déposé dans les comptes fiduciaires de la bande. Certains ont emporté jusqu'à \$300,000 et d'autres \$150,000 ou \$200,000. Dès que le projet de loi sera adopté, ces individus redeviendront automatiquement des Indiens inscrits. Nous ne sommes pas suffisamment prudents à mon avis. Je ne me rappelle pas que de nombreux groupes se soient présentés devant le comité pour demander qu'on élargisse ainsi la loi.

• (1220)

Je tiens à féliciter le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) pour le Rapport Penner sur l'autonomie politique des Indiens. Le ministère des Affaires indiennes, nous en convenons tous généralement, est un monstre d'inefficacité et de gaspillage que nous tâchons d'éliminer d'ici quelque temps de sorte que les Indiens puissent devenir comme n'importe quel

autre Canadien en n'ayant pas à relever d'un ministère des Affaires indiennes. Ce projet de loi garantit cependant que le ministère des Affaires indiennes et sa bureaucratie subsisteront encore longtemps car nous faisons augmenter le nombre des Indiens inscrits par rapport à ce qu'il est présentement. Je pense que la loi aura même pour effet d'en faire doubler le nombre—pas celui des membres des bandes—d'un bout à l'autre du pays.

Il y a en Alberta des Métis qui font partie de l'Association des Métis d'Alberta depuis leur jeunesse. Ils ont lutté pour la cause des Métis, ont vécu comme des Métis, mais seront maintenant traités comme des Indiens en vertu de cet amendement. Il faut que cela cesse quelque part. Nous devrions limiter très soigneusement ceux qui sont réintégrés parmi ceux qui ont quitté volontairement leur bande. S'ils l'ont fait volontairement, de quel droit leur laissons-nous entendre qu'ils n'ont pas pris une bonne décision il y a plusieurs années et que nous allons en faire à nouveau des Indiens? Ils ont quitté volontairement pour un certain nombre de raisons. C'est de plein gré que mon grand-père a vendu les droits miniers sur sa propriété. Je ne peux revenir sur le passé et dire qu'il a fait une erreur en les vendant de plein gré. Il est mort maintenant, mais s'il était vivant, il ne pourrait pas revenir sur le passé et prétendre qu'il a fait une erreur sous prétexte qu'on a maintenant découvert du pétrole sur sa propriété et qu'il n'aurait vraiment pas dû céder ses droits. Voilà ce que je veux dire. Il n'était pas facile de s'émanciper, il ne suffisait pas de s'adresser au bureau de la bande pour signifier qu'on voulait partir, puis de signer un formulaire. Cela prenait un an, et même deux dans certains cas, pour le faire. Nous soutenons qu'en un an ou deux l'intéressé a sûrement eu le temps d'y réfléchir mûrement, et qu'il ne nous appartient pas de lui laisser entendre que quoi qu'il ait pensé à l'époque nous allons maintenant changer tout cela et refaire de lui un Indien sous prétexte qu'il ne peut abandonner sa qualité d'Indien. Nous n'avons pas réfléchi suffisamment à la question, et je me propose de voter contre cet amendement.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, les députés seront heureux d'apprendre que je n'ai pas l'intention de traiter de chacune des propostions d'amendement. Cependant, je voudrais formuler quelques observations au sujet de cet article du projet de loi, car je le trouve important. Je ne vais pas chercher à commenter l'excellent exposé et l'excellente leçon d'histoire que nous a servis le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), car il nous a fourni les éléments essentiels pour l'étude de cet article.

J'aimerais rappeler aux députés qui ont fait partie du comité spécial le sens du mot «confiance». Lorsque le comité a inauguré ses travaux, nous avons vécu en Alberta une expérience fort intéressante. Nous avons constaté que la Chambre avec les années avait perdu la confiance des membres des bandes d'un bout à l'autre du Canada. Ceux-ci étaient parfaitement au courant des aspects dont le député de Cochrane-Supérieur a parlé, soit les politiques du gouvernment précédent. Chaque fois qu'un député s'aventurait dans une réserve en déclarant aux autochtones qu'il leur voulait du bien, ceux-ci l'arrêtaient immédiatement en disant: «Un instant. D'autres sont venus avant vous qui prétendaient aussi nous vouloir du bien.»